

La Lucarne

La revue de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)

Vol. XXXI, numéro 2

Printemps 2011



Victorienne datant de 1890
située au cœur du vieux village de Verchères
(Photo : Réjean Courchesne)

Vers une nouvelle loi sur le patrimoine culturel

La Lucarne

Rédactrice en chef : Anita Caron

Comité de rédaction : Marie-Lise Brunel, Monik Grenier, Agathe Lafortune, Louis Patenaude.

Collaborateurs: Monique Aubry, Samuel Auger, Le Soleil, Ronald DuRepos. Monik Grenier, Serge Leduc, Henriette Legault, Clément Locat, Marc-Andre Mathieu, Austin Reed

Credits photographiques: Ronald DuRepos, Le Soleil - Patrice Laroche, MRC de L'Assomption, Austin Reed,

Mise en page et transmission des textes : Agathe Lafortune

Infographie : Michel Dubé

Imprimeur : Imprimerie de la CSDM

Livraison: Traitement Express Inc.

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal : ISSN 0711 — 3285

La Lucarne est le bulletin de liaison de l'association *Amis et propriétaires de maisons anciennes* du Québec (APMAQ).
Publiée à chaque trimestre depuis 1982,

La Lucarne se veut un lieu d'information sur différents aspects reliés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine.

Secrétariat de l'Apmaq:
2050, rue Amherst, Montréal, (Québec)
H2L 3L8

Téléphone : (514) 528-8444
Télécopieur : (514) 528-8686
Courriel : apmaq@globetrotter.net
<http://www.maisons-anciennes.qc.ca>

On peut reproduire et citer les textes parus dans *La Lucarne* à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Les opinions exprimées dans *La Lucarne* n'engagent que leurs auteurs.

Maison victorienne de Verchères

(Photo de la page couverture)

Au cœur du vieux village de Verchères, Philibert H. Pigeon construisit près de l'église cette résidence victorienne d'influence coloniale française dans le but d'y vivre avec ses parents, sa femme Alma Charlebois et ses enfants. La famille Pigeon a habité la propriété de 1890 à 1984. Puis, Rolland Lanoix a occupé les lieux entre 1984 et 1998. Réjean Courchesne est maintenant propriétaire de ce joyau du patrimoine bâti de Verchères. Le jardin de 25,000pi.ca.est ouvert pour des visites guidées tout l'été.

(Plus d'information sur le site www.jardinetdeslys.com)

LE COURRIER...

« Je viens de recevoir *La Lucarne*. Félicitations !
C'est un très beau travail qui a été fait.
Un membre très fier de faire partie de l'APMAQ.»
Georges Lapointe
Coupe-froid Lapointe, 8 décembre 2010.

« Juste un mot pour dire comment j'ai apprécié la présentation de la dernière édition de *La Lucarne* (Hiver 2010-2011). Belle photo en couleurs de couverture, papier blanc qui permet un merveilleux contraste de l'imprimé, articles plus nombreux concernant les diverses et nombreuses activités de l'APMAQ au cours de l'été et de l'automne, et en plus, il me semble, quelques annonces additionnelles. Félicitations à toute l'équipe. C'est prometteur pour les futures livraisons.»
Marcel Crépeau, 13 décembre 2010.

« WOW ! Le dernier numéro de *La Lucarne* a une facture très professionnelle !! »
Francine Chassé, 3 janvier 2011.

«La nouvelle LUCARNE est superbe!»
Micheline Frenette, 28 janvier 2011

Des lacunes ou des fautes nous ont par contre été signalées.

Par exemple, la composition maladroite de la page 5 et la mauvaise qualité de certaines photos. En pages centrales, une photo de Michel Lessard devait accompagner son article sur l'île d'Orléans mais on a malheureusement oublié de le faire. Des corrections concernant les titres et fonctions des membres du CA 2010-2011 auraient dû être apportées. Et puis, contrairement à ce qui a été écrit au bas de la grande photo de groupe prise à Contrecoeur (p. 21), c'est le nom du photographe Leopold Hamel qu'il aurait fallu inscrire.

Toutes nos excuses pour ces erreurs. **La rédaction**

sommaire

• Le courrier	2	• « Tôle à la canadienne »	10
• Billet	3	• Maison DuRepos, avant et après les travaux	12
• Libre opinion. Insuffisance de la Loi sur le patrimoine culturel	4	• Guide de présentation d'une candidature au prix Thérèse-Romer	12
• Sauvegarde. La maison John-Neilson	5	• Appel de candidatures. Prix de l'APMAQ 2011	13
• La restauration d'une maison ancienne : un dialogue entre la maison et son propriétaire	6	• En bref...	14
• Ma bibliothèque	8	• Groupe-conseil	14
• Patrimoine en danger. Maison Casimir Dessaulles	9	• Calendrier 2011	15
• Outil pour préserver le patrimoine - MRC de L'Assomption	9	• Petites annonces	16
		• Visite à Verchères	20

Convention de la poste publication 40920008

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à APMAQ, 2050, rue Amherst, Montréal, H2L 3L8

Louis Patenaude

Il y a trois ans, soit en février 2008, l'APMAQ préparait son mémoire en réponse au Livre vert du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine intitulé «Un regard neuf sur le patrimoine culturel». On se souviendra qu'à la suite du dépôt de ces mémoires par les organismes patrimoniaux, la ministre avait tenu à participer en personne aux rencontres avec les représentants des groupes intéressés. La qualité du Livre vert et cette démonstration d'intérêt et d'ouverture de la part de la ministre étaient de bon augure. On aurait souhaité qu'un rapport faisant la synthèse de ces nombreux mémoires, soit publié. Tel n'a pas été le cas. La tournée ministérielle a plutôt été suivie d'un long silence et c'est deux ans plus tard, en février 2010, que «le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel» a été rendu public pour commentaires par les milieux intéressés. Dans un autre mémoire, soumis au ministère en novembre 2010 en vue de la consultation parlementaire, l'APMAQ a présenté ses commentaires et ses recommandations sur ce projet de loi.

On pourra prendre connaissance du texte présenté par l'APMAQ en consultant notre site. Au moment d'écrire cet article les travaux de la consultation parlementaires sont engagés.

Tel que mentionné dans *La Lucarne* (printemps et été 2010), le projet de loi contient des innovations des plus encourageantes et que nous avons appuyées. Il s'agit, entre autres choses, de l'inclusion du «paysage culturel» et du patrimoine immatériel.

Par ailleurs, des lacunes sont à signaler. D'abord et avant tout, on regrette que le texte ne fasse pas plus amplement état des motivations profondes d'une telle loi et de son rôle dans le bien-être et le progrès de la société québécoise. Point n'est besoin d'une thèse mais d'un texte bref affirmant le rôle essentiel que joue le patrimoine dans l'identité de la société et dans la connaissance que celle-ci a d'elle-même. On devrait y affirmer également le rôle du patrimoine comme levier de développement économique social et culturel. Une telle référence pourrait s'avérer précieuse dans les cas où une mesure de sauvegarde patrimoniale devrait être mise en œuvre alors que celle-ci est susceptible d'entrer en conflit avec un autre besoin social. Les décideurs pourraient alors faire des choix en connaissance de cause. Dans l'état actuel du projet, c'est la raison profonde de la loi qui n'est pas exprimée. On pourrait, à cet égard, s'inspirer de la Loi sur le développement durable qui énonce un certain nombre de principes fondamentaux et particulièrement le principe «k» intitulé «protection du patrimoine culturel» (Ce principe est cité dans le mémoire de l'APMAQ).

De plus, le texte n'est pas clair sur les ressources humaines et sur les moyens financiers qui seront fournis aux municipalités qui se voient confier de lourdes tâches. Il s'agit ici d'un point capital sur lequel l'APMAQ, à l'instar de plusieurs autres organismes, avait insisté dans son mémoire en réponse au Livre vert. Le texte du projet de loi ne nous donne aucune assurance à cet égard.

La création de conseils locaux du patrimoine reçoit évidemment l'appui de l'APMAQ. Cependant, il n'est pas exigé que ces conseils comptent parmi leurs membres des personnes issues des domaines du patrimoine, ce qui nous amène à nous interroger sur le sérieux de cette mesure. Comme pour le point précédent, l'APMAQ a fait une recommandation en ce sens au ministère.

Enfin, le point qui intéresse directement les membres de notre association, soit la possibilité d'une protection légale s'appliquant aux maisons anciennes, ne marque aucun progrès par rapport à la situation actuelle. En matière d'avantages fiscaux, le Livre vert avait ouvert une porte que le projet de loi s'empresse de refermer. Tant qu'une maison n'est pas citée ou classée, elle n'est pas patrimoniale au regard de la loi. Or, la citation est une procédure longue et lourde qui ne s'accompagne pas de contrepartie d'ordre fiscal et est susceptible de valoir au propriétaire de fortes amendes en cas de négligence de sa part. La possibilité d'une subvention à laquelle la maison citée est éligible ne nous semble pas une mesure incitative suffisante. Quelle motivation pourra pousser le propriétaire à s'engager dans une telle procédure si ce n'est peut-être la satisfaction morale de voir les efforts fournis au cours des années de restauration reconnus officiellement? Sans mesures incitatives, trop souvent, les maisons anciennes ne seront pas citées et demeureront donc sans protection.

Trois ans! La lenteur est parfois signe de réflexion et de prudence. Dans ce cas-ci, compte tenu de ce qui précède, cette lenteur laisse plutôt planer un doute quant aux intentions véritables de nos pouvoirs publics en ce qui touche la sauvegarde du patrimoine. Les événements récents sont de nature à accentuer ces doutes; songeons à l'église du Très-Saint-Nom-Jésus, au calvaire d'Oka, à la maison adjacente à la Maison mère des sœurs Grises à Montréal, rachetée on ne sait pourquoi, à la Maison Louis-Hippolyte-Lafontaine qui est à l'abandon et à la Maison Bolduc de Saint-Ephrem (voir *La Lucarne*, printemps 2010) qui a été démolie sauvagement...

Insuffisance de la Loi sur le patrimoine culturel

Dans ce numéro de *La Lucarne*, nous vous faisons part du courriel reçu par le président de l'APMAQ à la suite de sa participation, au mois de février dernier, à la Commission parlementaire sur la Loi 82. Ce texte provient de Marc-André Mathieu, président de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem de Beauce qui a vu la démolition, par le ministère du Transport du Québec, de l'ancien magasin Bolduc au cours de l'année 2008. Nous publions le courriel du président de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem car elle rend compte des difficultés rencontrées dans une bonne partie des municipalités du Québec en rapport avec la préservation du patrimoine bâti. La conservation et la mise en valeur du patrimoine se heurtent aux préjugés, à l'ignorance et au manque de respect de nous-mêmes ainsi que de notre histoire. En ce sens, il faudra beaucoup plus que la Loi 82 pour extirper ces maux qui affligent notre mémoire collective.

À l'APMAQ, nous aimerions connaître votre opinion à la suite de la parution de ce texte.

Envoyez vos courriels à apmaq@globetrotter.net

Je prends l'initiative de vous faire parvenir ce message suite à votre comparution, le 9 février, à la Commission parlementaire qui étudie le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel. J'ai pu écouter votre intervention. Elle a été télédiffusée sur le canal de l'Assemblée nationale. Je n'ai pas encore eu le temps de lire ce projet de loi ni votre mémoire. Par contre, je me promets d'en faire la lecture prochainement.

Tout de même, à l'écoute de votre présentation, j'ai trouvé très à propos votre intervention et je suis bien d'accord avec vous lorsque vous dites que l'une des principales nuisances à la protection du patrimoine, ce sont les préjugés.

C'est exactement ce que nous avons vécu à Saint-Éphrem dans le dossier du magasin Bolduc en 2009. Nous avons été traités comme un groupe d'intellectuels nostalgiques et «ramasseurs de vidange» qui voulaient nuire au progrès. Je n'ai sûrement pas besoin de vous convaincre que nous ne sommes pas que des nostalgiques. À notre avis, nous sommes probablement plutôt des visionnaires.

Malheureusement, je ne suis pas convaincu que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCFQ) peut faire grand' chose contre ces préjugés. Je crois plutôt que c'est le ministère de l'Éducation qui a une partie de la solution. Personnellement, j'ai 32 ans et ce qui a fait que je me suis intéressé au patrimoine et à l'histoire en général, c'est mon milieu familial. Mon grand-père fut président-fondateur de notre Société du patrimoine et sans son implication et son acharnement, le patrimoine de Saint-Éphrem aurait fini, en grande partie, en bois de chauffage (entre autres, le pont couvert Napoléon-Grondin, la première sacristie de Saint-Éphrem et le

wagon qui servit de dernière gare dans notre municipalité). J'ai donc grandi dans un milieu où la protection du patrimoine était une chose naturelle. Par contre, avec les misérables cours d'histoire que j'ai suivis à l'école, jamais il ne m'aurait été possible de développer un quelconque intérêt pour l'histoire. C'est pourquoi je crois que si l'on veut sauvegarder notre patrimoine à long terme, ce sont les jeunes (les enfants) qu'il faut convaincre de la valeur de celui-ci.

De plus, comme le déplorait votre collègue lors de cette commission, il est évident que la démocratie est malheureusement une nuisance à la protection de notre patrimoine. Je déteste dire ça, car j'ai un grand respect pour la démocratie, mais le fait que la Loi sur les biens culturels soit, en partie, gérée par les Conseils municipaux, la rend quasiment inopérante. Comment peut-on croire que des élus municipaux de petites communautés n'ayant quasiment aucune éducation ni aucune culture puissent avoir les compétences pour décider de la protection ou non d'un bien patrimonial? En plus, à Saint-Éphrem, le maire est aussi préfet de la MRC (...).

Comme vous le savez, j'ai investi beaucoup d'efforts dans le but de sauver le magasin Bolduc. J'ai rédigé plusieurs lettres présentant ce que je considère comme d'excellents arguments pour ne pas que celui-ci soit démoli. Malheureusement, vous aurez beau écrire la lettre la plus argumentée qu'il soit, si elle est lue par quelqu'un qui n'a pas les capacités pour la comprendre, et je demeure poli, c'est une perte de temps et d'énergie complète. C'est la raison pour laquelle je crois que le MCCCFQ devrait être le seul à appliquer la Loi sur les biens culturels. Par contre, aucune loi ne pourra jamais faire changer les mentalités de la population. Vous ne trouverez personne de plus convaincu que moi de la nécessité pour le MCCCFQ de s'impliquer plus concrètement dans la sauvegarde de notre patrimoine, si cela est vraiment quelque chose d'important aux yeux de ce ministère.

Enfin, je crois que l'on devrait aussi s'inspirer des façons de faire de la communauté anglophone qui semble beaucoup plus sensible à l'importance de la protection du patrimoine. Pour ma part, je crois que si le patrimoine est une valeur importante pour les anglophones, c'est probablement grâce à une plus grande fierté de leur communauté et de leur histoire qui leur vient du fait que pendant que nos ancêtres survivaient en cultivant misérablement leurs terres dès leur plus jeune âge, les Anglais développaient leurs connaissances sur les bancs d'université. En protection du patrimoine, il ne faut jamais oublier que les francophones ne sont conscients de leur histoire que depuis à peine 50 ans et que ce fait est encore visible dans les mentalités d'aujourd'hui.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à mon courriel, je vous encourage à continuer votre excellent travail,

Marc-André Mathieu

Président de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem de Beauce Inc.

Sauvegarde de la maison John-Neilson de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Louis Patenaude

Il est important de souligner les actions entreprises par les citoyens en vue de sauvegarder des maisons anciennes. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'initiative est le fait d'un jeune homme de 16 ans. C'est le cas de Charles Breton-Demeule qui, armé uniquement de sa détermination, a su mobiliser ses concitoyens afin que soit restaurée la maison John-Neilson de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Cette maison était, selon nos informations, abandonnée depuis 45 ans et donc menacée de disparition. Le Conseil d'administration a écrit à Charles Breton-Demeule afin de le féliciter et de l'encourager dans sa démarche.

Nous reproduisons ci-après de larges extraits de l'article paru dans *Le Soleil*, le 8 décembre 2010 sous la plume de Samuel Auger.

« (Québec) Charles Breton-Demeule porte le dossier d'une maison abandonnée à bout de bras. L'adolescent de 16 ans a sorti la vieille baraque de Saint-Gabriel-de-Valcartier des oubliettes, a rallié toute son école à sa cause, a convaincu le maire de suivre la parade... et le voici finaliste à un concours de restauration patrimoniale sur la chaîne *Historia*. Retour sur l'épopée d'un jeune féru d'histoire.



Charles Breton-Demeule devant la maison John-Neilson.
LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Devant les pierres abîmées et le bois meurtri par le temps, ses yeux brillent. La maison est délabrée. Pour un passant, elle serait sans intérêt. Sans explications, on ne se douterait jamais qu'elle a été habitée par l'illustre John Neilson, homme d'affaires d'origine écossaise et fondateur de Saint-Gabriel-de-Valcartier.[...] «C'est beaucoup plus qu'une simple maison ou un concours dans une

émission de télé», raconte le jeune homme. «Pour moi, c'est tout le débat sur la restauration et la préservation de notre patrimoine qui importe.» Le jeune homme au discours fort articulé croit dur comme fer que le Québec aurait tout intérêt à se préoccuper davantage de son patrimoine en ruine.

«Avec tout le débat sur les accommodements raisonnables, je pense que les Québécois se questionnent sur ce qu'ils sont, sur leurs racines. Ils peuvent trouver des réponses dans leur patrimoine bâti. Ici, c'était la maison du premier maire de Saint-Gabriel-de-Valcartier, John Neilson. C'était quelqu'un qui a toujours cru aux bonnes relations entre francophones et anglophones et à tisser des liens entre les communautés. Je trouve que cet esprit est encore là aujourd'hui», avance l'élève de l'école Mont-Saint-Sacrement.

[...] L'histoire de Charles le découvreur remonte à sa deuxième année du secondaire. Lors d'une balade extérieure dans le cadre d'un cours d'éducation physique, il tombe sur le solage d'anciennes résidences d'Irlandais immigrés dans le secteur. À ses pieds, d'authentiques artefacts, abandonnés. La trouvaille l'incite à fonder un club d'archéologie à son école. [...]

Aujourd'hui, Charles Breton-Demeule est à la tête d'un regroupement visant à

restaurer la maison John-Neilson. Il s'est faufilé parmi les cinq finalistes du concours *Sauvez un bâtiment près de chez vous* de la chaîne de télé *Historia*, qui offre un prix de 20 000 \$ au gagnant. » www.historiatv.com/concours

Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus : mise à jour

Le Comité de sauvegarde de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus, dans Hochelaga-Maisonneuve, a embauché une firme spécialisée afin d'effectuer une étude de faisabilité sur le projet de recyclage de l'église en maison de l'orgue. Cette étude a été déposée à la fin de février et conclut à la faisabilité du projet. L'archevêché, pour sa part, a décidé d'assurer le chauffage de l'église au cours de l'hiver. Espérons que la tournure positive que semble prendre ce dossier se confirme.

Louis Patenaude

La restauration d'une maison ancienne : un dialogue entre la maison et son propriétaire

Monique Aubry *

C'est avec Monsieur Austin Reed que j'entreprends cette deuxième chronique¹ sur la gestion d'un projet de restauration d'un bâtiment ancien. Austin Reed et sa conjointe, Henriette Legault, ont obtenu en 2008 le prix Thérèse-Romer pour la restauration de la Maison du meunier² située à Neufchâtel. Vous en trouverez une description sur le site de l'APMAQ : www.maisons-anciennes.qc.ca/prix.html. Je me suis tournée vers des gens qui ont réussi leur projet de restauration. Le prix Thérèse-Romer vient en effet consacrer une telle réussite. Dans la chronique précédente j'avais soumis l'idée de considérer la restauration d'un bâtiment ancien comme un projet, un véritable projet (Aubry, 2010). Dans sa définition technique, le projet répond à trois caractéristiques principales : (1) il comprend un début et une fin déterminés, (2) il est unique et (3) il suit un cycle de vie.

Un projet de vie

D'entrée de jeu, Austin Reed remet en question cette idée étroite du projet où tout semble connu et déterminé à l'avance. Plus particulièrement, le projet de restauration n'a souvent pas de fin. « On ne trouve pas la fin du projet », dit-il. *Le projet de restauration est un projet de vie*. La Maison du meunier, telle qu'on peut l'observer aujourd'hui, est le fruit de 45 ans de travail articulé autour des objectifs et des besoins de la famille. Les besoins évoluent avec la vie de la famille. Les projets de restauration progressent en quelque sorte vers l'objectif final en suivant les priorités de la famille.

Ainsi, le couple Legault-Reed emménage avec un jeune enfant dans une maison pas tout à fait adaptée au mode de vie moderne. Les premiers travaux visent à apporter un peu plus de confort : installer un système de chauffage central, améliorer les systèmes d'électricité et de plomberie, amorcer les travaux d'isolation. Puis la famille s'agrandit. Les jeunes enfants deviennent vite des adolescents qui ont besoin d'espace. La configuration des pièces est alors modifiée. Puis, jeunes adultes, ils quittent la maison familiale qui redevient alors le milieu de vie du couple maintenant à la retraite. Et le projet de restauration se poursuit : « ... nous cherchons toujours à aller plus loin, à peaufiner ce qui a déjà été fait » (www.maisons-anciennes.qc.ca/ Prix de l'APMAQ). N'est-ce pas inspirant ?

Garder le cap sur la vision

Donc, le projet de restauration évolue. La vision de la maison émerge tout doucement au fil du temps. Cela n'est possible que si une telle vision a d'abord été réfléchi, rêvée. Tout au long de ces étapes, l'objectif initial du couple Legault-Reed est resté le même : « [...] conserver le caractère architectural de la maison en respectant la beauté et l'harmonie des lignes et des matériaux nobles » (www.maisons-anciennes.qc.ca).

Monsieur Reed propose de comprendre le projet de restauration comme un dialogue entre la maison et son propriétaire. Un dialogue suppose que la maison autant que le propriétaire entre en relation pour créer, pour imaginer, pour dépasser les obstacles, dans le respect de chacun. Il s'agit souvent d'inventer une solution qui ne s'offre pas d'elle-même.

Une occasion d'apprendre

Le projet de restauration devient alors une occasion d'apprendre sur l'ancrage du bâtiment ancien dans son milieu historique. Il s'agit de comprendre l'histoire du Québec à travers l'architecture de ses maisons et plus encore, de prendre conscience du savoir-faire des artisans qui les ont bâties. La belle Maison du meunier restaurée par les Legault-Reed date du Régime français. Les Français ont développé au Québec une connaissance très profonde du climat et des conditions forestières accompagnée d'un goût esthétique raffiné. C'est tout cela que le couple Legault-Reed veut mettre en lumière par le soin apporté à leur projet de restauration.

Le projet de restauration apporte également beaucoup de plaisir et de satisfaction. Le design de ce qui doit être entrepris fait l'objet de décisions de la part du couple. Il s'agit d'un projet commun qui unit le couple. Monsieur Reed a entrepris lui-même la plupart des travaux. Il a appris à manier les outils comme le faisaient les artisans sous le régime français. Cela apporte un sentiment d'accomplissement.

Réconcilier réalité et théorie de la gestion de projet

Inutile de dire que la perspective de monsieur Reed sur le projet de restauration s'inscrit dans une merveilleuse histoire en continu où le respect et la beauté du patrimoine bâti vont de pair avec le développement des talents des personnes qui l'habitent. Les connaissances en gestion de projet vont dans le même sens lorsqu'elles sont interprétées avec intelligence et souplesse. Que retenir des propos de monsieur Reed qui peuvent nourrir d'autres rêves, d'autres projets de restauration ?

1. Le projet se construit sur une vision plus ou moins claire de la finalité. On y trouve les objectifs qui nous animent.
2. Il y a bien un projet global lié à la vision, mais ce projet se découpe en petites bouchées plus facilement réalisables. Lorsque la vision est claire, chacune des étapes va dans la même direction et conduit à la transformation progressive du rêve en réalité. C'est là où le dialogue s'installe dans le choix des matériaux, du façonnage, etc.
3. Chacune de ces étapes requiert une bonne planification. Ici, les aspects techniques de la gestion de projet s'appliquent bien.
4. Le bâtiment s'inscrit dans un contexte historique. C'est une occasion d'en apprendre sur l'histoire et sur le savoir-faire des artisans.

Le dialogue ne s'arrête jamais. Le projet nourrit le rêve continuellement renouvelé des propriétaires.

Je tiens à remercier chaleureusement monsieur Reed pour le temps précieux qu'il m'a accordé et surtout pour la richesse de ses réflexions que l'on peut aujourd'hui partager avec d'autres personnes qui entreprennent un projet de restauration d'un bâtiment ancien.

1. *La Lucarne*, été 2010, p.4.

2. *La Lucarne* (hiver 2008-2009) montre une belle photo de la Maison du meunier en page couverture. La chronique *Ma maison*, rédigée par Austin Reed et Henriette Legau dans le même numéro, présente une brève historique du bâtiment et du projet de restauration. Voir également le rapport du congrès écrit par Marie-Lise Brunel et une photo des récipiendaires des Prix de l'APMAQ cette année-là, dont le couple Legault-Reed. (p. 10-11)

- *Monique Aubry est membre de l'APMAQ et propriétaire d'une maison ancienne située à Saint-Jacques-de-Montcalm. Elle est également professeure à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.*

Côtoyer les traces du passé

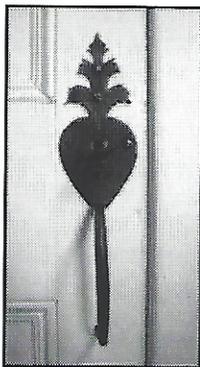
Parmi les objets anciens trouvés dans la Maison du meunier, trois clanchettes ou poignées de porte qui témoignent de plus de deux siècles d'occupation des lieux par les générations qui s'y sont succédées.

Quel privilège et quelle source d'inspiration pour des propriétaires d'avoir eu l'opportunité de mettre en valeur et de côtoyer de tels éléments du patrimoine !
Quelle source de satisfaction également !

Faire parler d'humbles trésors



(A)



(B)

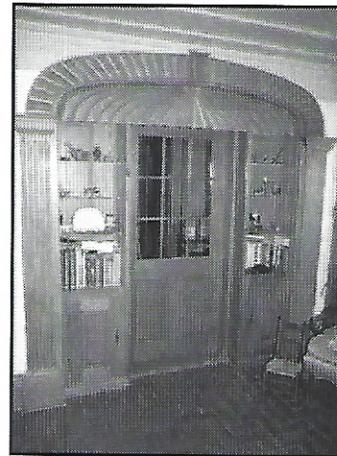


(C)

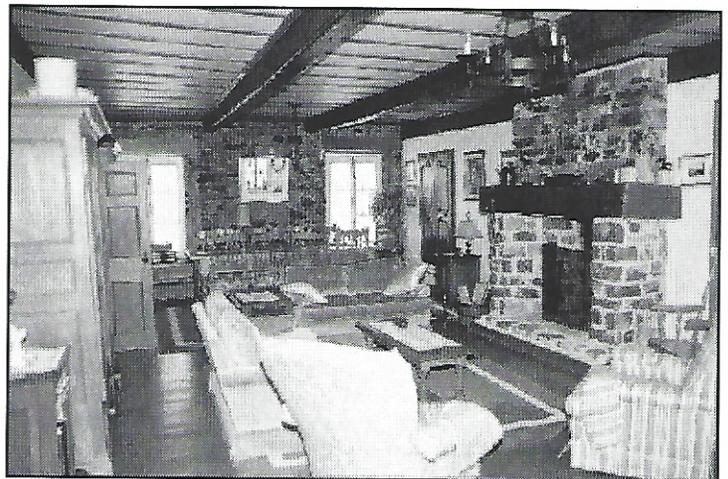
Les photos (A) et (B) illustrent les clanchettes plus anciennes et de style "Nouvelle-France": la première des deux, plus rustique, est probablement la plus vieille.

La 3^e illustration (C) montre la clanchette la plus récente datant du milieu des années 1800 et de style néoclassique.

Les besoins de la famille obligent des modifications dans la vocation et la configuration des pièces



Lorsque la réorganisation des pièces nécessitait qu'on enlève une structure digne d'intérêt, un effort était déployé pour l'intégrer ailleurs dans la maison. Ainsi, un grand cadre de porte double a été remplacé dans une autre pièce, entourant une porte simple et deux séries de tablettes pour y loger livres et bibelots.



Dans la partie Est de la maison, le mur qui séparait la cuisine des autres petites pièces a été enlevé pour faire une grande pièce qui constitue aujourd'hui le salon/salle à dîner. On a aussi dégagé et mis en fonction l'immense foyer qui était caché depuis plusieurs décennies. Enfin, le plafond, autrefois en bois et dont l'état se détériorait, a été enlevé pour rendre apparentes les grandes poutres d'origine.

(Photos et légendes : Austin Reed)

**Drouin, Martin (2007), *Le combat du patrimoine à Montréal 1973-2003*.
Québec : Presses de l'Université du Québec.**

Marie-Lise Brunel

Cet ouvrage n'a pas encore été présenté dans la rubrique «Ma bibliothèque» alors qu'il constitue pourtant un document emblématique de trente ans d'efforts pour protéger le patrimoine bâti à Montréal. L'événement fondateur de ce combat fut la démolition de la maison Van Horne en 1973. Curieusement, le même combat est nécessaire aujourd'hui devant la menace de démolition de la maison Redpath ! Nos institutions municipales, à commencer par le maire Drapeau, n'ont rien fait très souvent lorsqu'il s'est agi de sauvegarder des maisons anciennes, particulièrement des maisons victoriennes. Il semble aussi que les promoteurs immobiliers, friands de beaux emplacements, soient encouragés à construire des appartements luxueux qui défigurent les ensembles patrimoniaux et paysagers du centre-ville mais rapportent de grosses taxes !

Pourtant, depuis 30 ans, des regroupements de citoyens ont exercé une vigilance exceptionnelle. En 1985, le Parti québécois promulgua la *Loi sur les biens culturels* transformant ainsi la politique patrimoniale du Québec. Les municipalités eurent le droit de citer des biens sur leur territoire et de constituer des sites patrimoniaux qui allaient «grader» la reconnaissance et le classement des biens culturels et clarifier la notion d'arrondissement historique.

Soulignons enfin que malgré l'absence de plan directeur dans l'édification de la ville, malgré sa croissance anarchique, les horreurs architecturales observées çà et là, le délabrement évident des rues et de plusieurs constructions mal entretenues, Montréal reste une ville où il fait bon vivre. Et cela tient à son caractère patrimonial.

Ce livre, très intéressant, émane de la thèse de doctorat en patrimoine urbain de Martin Drouin, produite à l'UQÀM, sous la direction de Lucie K. Morisset.

La poterie et la céramique au Québec, Jacques Blais, 2009

Catalogue d'une exposition organisée par la Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré et présentée au Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré.

Clément Locat

Des membres de l'APMAQ de la région de Québec, Louise Chamard et Robert Bergeron, ont participé, en 2009, à une exposition organisée par la Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré portant sur la poterie et la céramique au Québec. L'événement s'est tenu au Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré de septembre 2009 à août 2010.

Le catalogue d'exposition a été écrit par Jacques Blais. Aux dires mêmes de l'auteur, cette exposition « veut rendre hommage aux artisans potiers et aux principales poteries industrielles ou coopératives qui se sont établies au Québec durant les années 1760 - 1950 et qui ont marqué notre histoire en créant des pièces magnifiques... ».

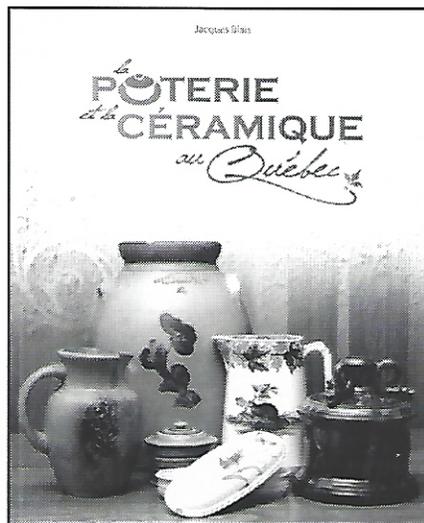
L'exposition a présenté plus de 150 pièces provenant en grande majorité de l'impressionnante collection des Blais-Giroux et des Chamard-Bergeron. Quelques pièces provenant d'autres collectionneurs ou de musées complétaient l'exposition. Le survol de la

production va des potiers du bourg Saint-Denis, de Saint-Jean et d'Iberville à la poterie des Dion à Québec, la manufacture de Cap-Rouge et les potiers Drolet de Baie Saint-Paul dont la

production s'échelonne tout au long du 19^e siècle. Le 20^e siècle est représenté par la vaisselle importée d'Angleterre et d'Écosse avec décors québécois reproduits par décalcomanie, la céramique de Beauce et la poterie du Saguenay. Louise Chamard, Robert Bergeron, Danielle Giroux et Jacques Blais méritent toute notre reconnaissance pour avoir conservé ces précieux éléments du patrimoine matériel et pour avoir documenté et mis en valeur ces pièces dans le cadre d'une exposition.

Le catalogue illustré de toutes les pièces présentées n'est plus disponible au Centre d'exposition de la Côte-de-Beaupré. Si vous désirez vous le procurer, vous êtes

invités à communiquer avec le président de la Société du patrimoine et du même coup l'auteur du catalogue : Jacques Blais (blaisj@rocketmail.com).



La maison de Georges-Casimir Dessaulles est en danger depuis l'incendie qui l'a amputée de son toit et de son étage supérieur



Maison Dessaulles en feu

Photo : Sylvain Pedneault, www.lentille.com

La maison de Georges-Casimir Dessaulles, dernier seigneur de Yamaska, échevin, maire, député et sénateur, a été construite vers 1854 par André-Augustin Papineau, le frère de Louis-Joseph Papineau. Georges-Casimir Dessaulles l'a habitée pendant 70 ans. Pourtant liée à des notables, la maison n'a pas fait l'objet d'une citation par la Ville de Saint-Hyacinthe. «Lorsqu'une ville cite un lieu ou une maison, elle reconnaît son importance historique et culturelle pour sa région, a expliqué le responsable du patrimoine à la MRC des Maskoutains, Maryse Séguin, dans une entrevue donnée au journal *Le Courrier de*

Saint-Hyacinthe. La citation permet une protection et, éventuellement, l'obtention d'une aide gouvernementale. Or, à Saint-Hyacinthe, aucun édifice n'a fait l'objet d'une citation par la Ville.

Les propriétaires actuels sont les notaires Maxime David et Daniel St-Pierre. Voudront-ils entreprendre une restauration ? Sinon, qui le fera ? un amateur de patrimoine ou la Ville ? Parmi les projets rassembleurs, on cite notamment un musée et une galerie d'art — admissible à une aide gouvernementale.

La maison est restée en bon état, a déclaré l'expert en restauration de maisons anciennes, Bernard Lajoie, qui est allé évaluer l'état de la maison après l'incendie. Sa structure et son revêtement sont faits de plusieurs rangées de briques, a observé cet expert bien connu des membres de l'APMAQ. Une chance unique se présente de conserver un édifice des années 1850 ayant résisté à un incendie et que l'on doit indiscutablement sauver en raison de sa valeur historique et architecturale. De plus, l'édifice est situé au cœur du quartier historique de la Ville. Il donne sur le parvis de la Cathédrale. Si on ne respecte pas cet édifice, si on ne le conserve pas, qu'est-ce qu'on va protéger à Saint-Hyacinthe, demande Bernard Lajoie qui a siégé pendant de nombreuses années à la Commission du patrimoine de la Ville de Saint-Hyacinthe.»

(Source : Marie-Pier Nadeau, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 novembre 2010)

Coffre à outils en patrimoine bâti

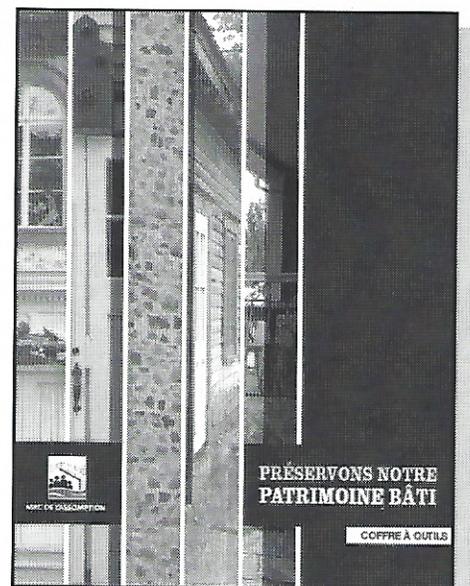
La MRC de L'Assomption vient de lancer son tout nouveau *Coffre à outils en patrimoine bâti*. Cet ouvrage est bien fait. Il peut aider tout propriétaire mais il est indispensable pour ceux et celles qui ont à entretenir des bâtiments anciens.

Le coffre à outils en patrimoine fut d'abord réalisé pour sensibiliser et outiller les employés municipaux et les membres des comités consultatifs en urbanisme (CCU) de la région. Il visait aussi à accompagner les propriétaires de biens patrimoniaux dans leurs travaux de rénovation ou de restauration.

Devant la pertinence des informations contenues dans le *Coffre à outils*, le Conseil des maires a voulu le diffuser plus largement. C'est pourquoi le coffre est maintenant disponible pour consultation dans chaque service d'urbanisme, chacune des bibliothèques municipales de la MRC et sur le site Internet de la MRC. Le coffre à outils est disponible sous l'onglet " Histoire et patrimoine ", de la section " Culture et patrimoine ". Cliquer sur ce lien pour y arriver directement.

http://www.mrclassomption.qc.ca/assomption/index_f.aspx?DetailID=850

(Source : Josée Fafard, Coordonnatrice culture et événements, MRC de L'Assomption)



Refaire une toiture Installer de la «tôle à la canadienne»

Ronald DuRepos *

L'auteur de cet article, propriétaire d'une maison ancienne, a accepté de présenter son expérience de remplacement d'une toiture en bardeaux de cèdre par de la «tôle à la canadienne». Les croquis et les photos du chantier sont à son crédit.

Historique de la tôle à la canadienne

Parmi les techniques traditionnelles de couverture métallique, celle de la « tôle à la canadienne » se révèle une des plus répandues entre 1750 et 1900. Elle est reconnaissable à son patron rappelant une multitude d'écailles plates. À l'origine, on récupérait de vieux récipients de fer-blanc qui, une fois découpés et dépliés, permettaient d'obtenir des tôles de grandeurs variables. Plus tard, on importa d'Angleterre différents produits tels que le « tin plate » et la tôle plombée dite « tern plate ». De nos jours, les matériaux utilisés plus couramment sont la tôle d'acier galvanisée, l'acier et l'aluminium pré-peints, l'acier inoxydable, la tôle de cuivre et le « Galvalume® ». La technique de pose ancienne de la « tôle à la canadienne » a cependant peu changé. La « tôle à la canadienne » demeure toujours une excellente technique et représente une des caractéristiques les plus originales de l'architecture ancienne du Québec.

Choix des matériaux

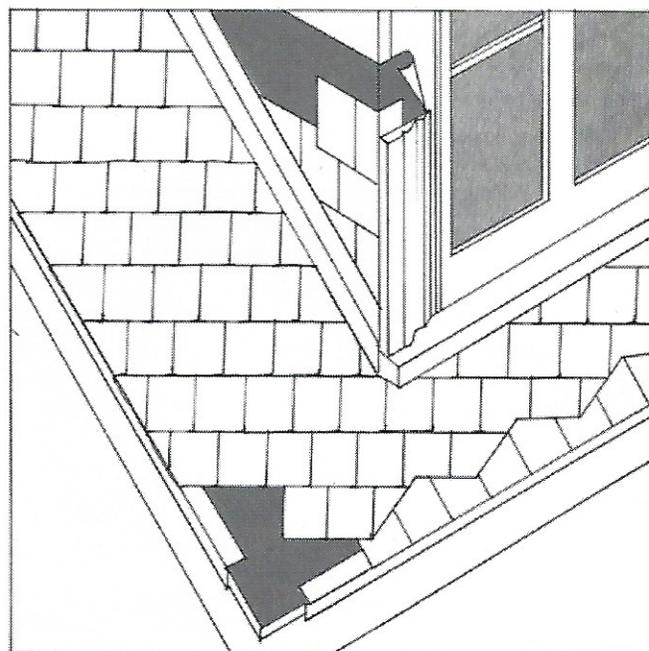
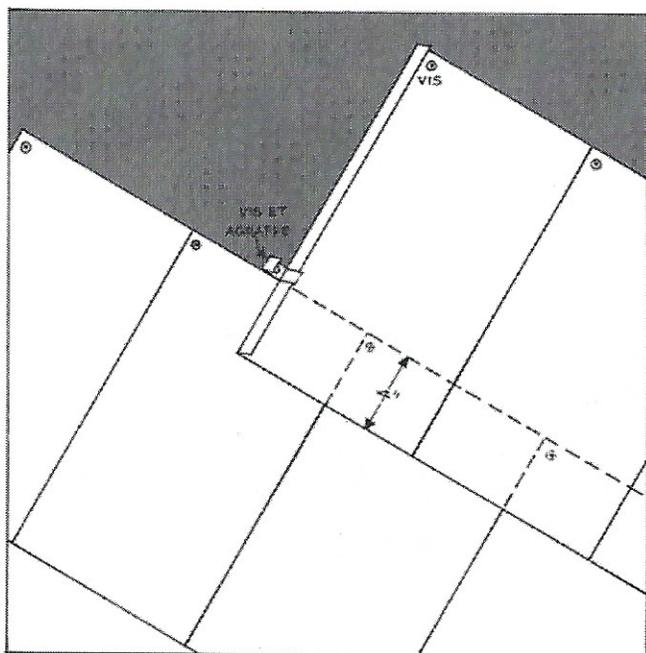
En 2003, après avoir enlevé le bardeau de cèdre de la cuisine d'été de notre propriété de Saint-Joseph-du-Lac, nous avons opté pour de la « tôle à la canadienne » comme matériau de remplacement. La tôle utilisée est du type acier galvanisé de calibre 26. Ce choix était tout à fait adéquat pour notre maison construite dans la première moitié du XIX^e siècle. Nous ne voulions pas des aciers pré-peints de couleurs sombres. Celles-ci contribuent sensiblement à augmenter la dilatation des métaux

utilisés et peuvent donc influencer leur durabilité. De plus, à l'époque, on posait une tôle couleur « métal » sur les maisons anciennes.

À l'été 2010, nous avons refait le même exercice pour le carré principal de la maison, c'est-à-dire enlever le bardeau de cèdre vieux de 15 ans seulement (et déjà pourri) et poser de la « tôle à la canadienne ». Il était important que la dimension apparente des plaques de tôle de 25cm X 25cm (10 po. X 10 po.) s'harmonise avec celle de la cuisine d'été. Il en va de même pour l'angle de pose par rapport à la rive basse du versant. Le travail était beaucoup plus complexe que celui de la cuisine d'été, le carré principal comportant deux lucarnes sur le versant nord, trois puits de lumière de type « VELUX » sur le versant sud de même qu'un tuyau d'évent et deux cheminées. Nous avons confié le contrat à un artisan de notre région reconnu pour la qualité de son travail.

Le chantier

Une fois le bardeau de cèdre enlevé, oh! surprise, nous avons constaté que le pontage sur le versant nord était très abîmé. Il nous a donc fallu le remplacer. L'étape suivante consistait à poser une membrane d'élastomère autoadhésive de 1,0 mm d'épaisseur. En principe, cette membrane est destinée à la protection des avant-toits. Notre artisan a choisi d'en recouvrir toute la toiture, de sorte que même en cas de pluie pendant la durée des travaux, l'étanchéité est assurée.





Les solins et les plaques sont préalablement coupés et pliés en atelier. C'est un travail très long qui demande une grande précision et un équipement spécialisé. Pour notre toiture, il a fallu couper et plier 2000 plaques de 10po. par 14po. et de nombreux solins.

La première tôle à poser est le solin de départ. Il s'agit d'une petite tôle étroite que l'on pose sur toute la longueur du rebord du toit. Par-dessus ce solin, un rang parallèle au rebord du toit est installé. À ces tôles viennent s'agrafer des tôles en rangs obliques et qui sont placées selon un angle variant de 15 à 45 degrés, mais qui excèdent rarement 30 degrés par rapport à la rive basse du versant. Cette disposition permet d'orienter les bords exposés aux vents dominants de manière à éviter les infiltrations d'eau dans les joints. Les plaques de tôle se chevauchent de 10cm (4po.) et sont fixées à l'aide d'agrafes métalliques mesurant 2.5cm X 9.5cm (1 po.X3.5po). Ces agrafes doivent être façonnées avec le même acier galvanisé. Une vis en acier galvanisé est fixée dans l'agrafe et ensuite celle-ci est repliée sur la vis. Une deuxième vis est fixée dans la tôle plus haut. Celle-ci sera cachée par la rangée de tôle suivante (*voir dessin*). D'autres ferblantiers-couvreurs utilisent des clous au lieu de vis. Mon artisan privilégie les vis. C'est plus long comme travail, mais contrairement à un clou, une vis ne sort pas sous le mouvement du bois. Lorsqu'une rangée de tôle est posée, il faut marteler vigoureusement à l'aide d'un maillet les plis reliant les plaques de tôle les unes aux autres.

Les solins

On retrouve des solins aux endroits où la couverture est interrompue. Ils couvrent les raccords à l'intersection de la toiture et d'un autre plan, soit;

- à la rencontre de plans verticaux (murs, cheminée, joue de lucarne);
- à la rencontre des différents plans de la toiture faite, noue, arêtier);
- autour des éléments qui la traversent (évents, puits de lumière, tuyaux).

Encore là, les solins doivent être faits du même métal.

Les lucarnes

Celles-ci doivent être recouvertes avec le même patron de tôle. Les tôles posées sur les joues des lucarnes sont repliées sur la façade. On applique ensuite les moulures décoratives en façade.

Les gouttières

Idéalement, on installera des gouttières et des tuyaux de descente fait du même métal. Elles sont fixées à l'aide de crampons, sorte de clous très longs plantés dans la corniche, et d'attaches métalliques soudées ou accrochées au débord du toit.

Conclusion

Nous sommes très heureux de notre nouvelle toiture. Le coup d'œil est plaisant bien sûr et surtout le travail est fait pour très longtemps. L'investissement est important mais il apporte une plus value à la maison. Notre bonheur est à son comble lorsqu'il pleut un peu fort. Ce tambourinage sur la tôle résonne comme une douce musique venue du ciel.

Pour en savoir plus

Les couvertures en «tôle à la canadienne» Guide technique numéro 2

de la série MAÎTRE D'ŒUVRE. Produit par le service de l'urbanisme de la Ville de Québec en 1988.

- LONDON, Mark, OSTIGUY Mireille, *Couvertures traditionnelles* Guide technique numéro 1; entretien, réparation, remplacement
Publié par HÉRITAGE MONTRÉAL.

* Ronald DuRepos, lauréat du prix Thérèse-Romer 2006.



Maison Bélair-DuRepos
(circa 1840)

Le chantier vu par Ronald DuRepos



Profil de la maison avec son toit de bardeaux
(Photo : Marie-Lise Brunel)



Les travaux sur la toiture se sont terminés à la fin de septembre.
Notre bonheur est à son comble lorsqu'il pleut un peu fort. Ce tambourinage sur la tôle résonne comme une douce musique venue du ciel.

Nous reproduisons ci-bas un document d'information à l'usage des propriétaires qui présentent une candidature au prix Thérèse-Romer. Ce document vise à faciliter l'élaboration de leur dossier.

Ce document doit être considéré comme un guide dans l'élaboration d'un dossier de candidature au prix Thérèse-Romer. On ne s'attend pas nécessairement à ce que les candidats traitent chacun des points mentionnés de façon exhaustive. Le dossier doit contenir des photographies témoignant des différentes étapes de la restauration. Sans photos, un dossier n'est pas recevable. Le dossier doit tenir dans une enveloppe 9 x 12 pouces ou sur un cédérom.

1. Nom de la maison s'il y a lieu
2. Nom des propriétaires actuels
3. Adresse, ville, code postal, numéro de téléphone, courriel
4. Date d'acquisition par les propriétaires actuels
5. Année approximative de construction de la maison, noms des anciens propriétaires, années des transferts de propriété si possible
6. Type de maison (de ferme, de ville, bourgeoise, etc.) / style architectural (photos)
7. État de la maison au moment de son acquisition par le propriétaire actuel (photos)
8. Dimensions et croquis de la répartition des espaces avant et après l'acquisition de la maison
9. Matériaux utilisés lors de la construction
10. Historique de la maison, anciennes fonctions de la maison s'il y a lieu (résidence, laiterie, crèmerie, moulin, magasin général, presbytère, école...)
11. Particularité d'origines conservées (fondations, toitures, poutres, moulures, foyers, armoires intégrées, fours à pain...)
12. Ce qui a été rénové et par qui (par « rénover » on entend : adapter les fonctions utilitaires de la maison aux besoins de la vie courante tout en respectant le cachet d'origine ex : chauffage, isolation, cuisine, salle de bain, plomberie, sous-sol, etc.)
13. Ce qui a été restauré et par qui (par « restaurer » on entend : redonner à la maison son cachet au plan architectural par le respect des formes, des matériaux, proportions, etc.) Y a-t-il d'autres travaux projetés?
14. La restauration s'est échelonnée sur combien d'années? Quel est le pourcentage approximatif de la restauration effectuée par les propriétaires actuels?
15. Ajouts : quoi, par qui, quand, comment ?
16. Accessoires d'époque (peintures, targettes, corbeaux, volets, poignées de portes...)
17. Dépendances et cadre environnemental/autres dont ils ont la responsabilité
18. Commentaires particuliers



Prix de l'APMAQ 2010 - 2011

Appel de candidatures

PRIX ROBERT-LIONEL-SÉGUIN

Décerné annuellement depuis 1984, le prix Robert-Lionel-Séguin veut souligner la contribution exemplaire d'une personne qui, au Québec, a oeuvré dans le domaine de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine bâti.

Éligibilité et critères de sélection

Le prix s'adresse à des personnes et non à des groupes, des organismes ou des institutions. On ne peut poser soi-même sa candidature mais des personnes, des groupes, des organismes ou des institutions peuvent présenter une candidature. Pour être éligibles, les personnes dont on propose la candidature doivent avoir fait preuve, au plan national ou international, d'un engagement soutenu et significatif dans des activités visant la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti du Québec. Cette contribution peut avoir donné lieu à une production écrite, à une action significative de sauvegarde ou à une fonction d'animation, de coordination ou d'enseignement reliée à la mise en valeur du patrimoine.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend:

- * un *curriculum* de la personne dont la candidature est proposée;
- * une lettre d'acceptation de cette personne d'être mise en candidature;
- * un dossier faisant état de sa contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine (lettres de recommandation - dossier de presse - photos - documents), le tout pouvant être contenu dans une enveloppe de 9 x 12 pouces;
- * une lettre de présentation exposant les raisons qui militent en faveur de cette candidature.

PRIX THÉRÈSE-ROMER

Le prix Thérèse-Romer a été créé en 2005, dans le but de reconnaître la contribution de membres de l'APMAQ à la conservation (entretien, restauration et mise en valeur) d'une maison ancienne.

Éligibilité et critères de sélection

Seuls les membres de l'APMAQ sont éligibles. Les personnes éligibles posent elles-mêmes leur candidature. Un membre peut également présenter la candidature d'un autre membre avec l'accord de celui-ci.

Les critères de sélection sont les suivants:

- * Respect du style du bâtiment;
- * Choix des matériaux;
- * Souci des éléments caractéristiques;
- * Harmonie avec l'environnement naturel et bâti sous la responsabilité des candidats.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- * Une description des travaux effectués avec photos à l'appui (avant, pendant et après) et permettant d'évaluer la qualité de la conservation (restauration, entretien et mise en valeur) et l'harmonie entre le bâtiment et son environnement matériel et bâti.
- * Des données historiques sur l'habitation (date de construction, propriétaires successifs), ses transformations et ses différentes fonctions au cours des années.
- * Pour faciliter l'élaboration du dossier, on trouvera en page 12 un *Guide de présentation des candidatures*.

Jury * Un jury de trois personnes provenant de différentes régions du Québec est formé par le Conseil de l'APMAQ. Il étudie les candidatures et présente une recommandation au Conseil pour chacun des deux prix. Au moins un des membres du jury doit posséder une expérience personnelle de la restauration d'une maison ancienne. Dans le cas du prix Thérèse-Romer, le jury procédera, au besoin, à une vérification sur les lieux.

Date limite : Pour être considérées par le jury 2011, les candidatures doivent être soumises au plus tard le **30 avril 2011**.

Présentation des prix : Les prix seront présentés aux lauréats ou aux lauréates lors du Congrès annuel.

Veillez faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'APMAQ
2050 rue Amherst,
Montréal, Qc, H2L 3L8
apmaq@globetrotter.net

Site web : www.maisons-anciennes.qc.ca

Renseignements : Chloé Guillaume (514) 528-8444

LES LAURÉATS

Prix Robert-Lionel-Séguin

Arthur Labrie (1984), Michel Lessard (1985), Jean-Marie DuSault (1986), Luc Noppen (1987), André Robitaille (1988), Pierre Cantin (1989), Thérèse Romer (1990), Daniel Carrier (1991), Guy Pinard (1992), France Gagnon-Pratte (1993), Jules Romme (1994), Hélène Deslauriers et François Varin (1995), Paul-Louis Martin (1996), Claude Turmel (1997), Jean Bélisle (1998), Gaston Cadrin (1999), Dinu Bumbaru (2000), Hélène Leclerc (2001), Rosaire Saint-Pierre (2002), Jean-Claude Marsan (2003), Raymonde Gauthier (2004), Clermont Bourget (2005), Gérard Beaudet (2006), Clément Demers (2007), Louise Mercier (2008), Georges Coulombe (2009), Pierre Lahoud (2010)

Prix Thérèse-Romer

Alain Prévost (2005), Ronald DuRepos (2006), Jacques Claessens et Constance Fréchette (2007), Henriette Legault, Austin Reed (2008) Christine Desbiens et Félix-André Têtu (2009), Vicky Hamel et Marc-André Melançon (2010)

LES VISITES de l'APMAQ 2011

Dimanche 29 mai

Découverte du vieux village de Verchères

Responsable : Monik Grenier avec la collaboration de Martin Massicotte, urbaniste à la Municipalité de Verchères, Nicole Chagnon-Brisebois, présidente du Comité de toponymie de Verchères, Carole Boisvert, membre de APMAQ et propriétaire du Gîte de La Madelon.

Dimanche 12 juin

Circuit patrimonial dans le Vieux-Québec

Responsable : Antonio Thibault avec la collaboration de Jean-Marie Lebel, guide et historien, et la participation spéciale des lauréats du prix Thérèse-Romer 2009.

Dimanche 31 juillet

Melbourne Richmond, joyaux de l'Estrie

Responsable : Monique Marceau
Rendez-vous à 11 heures au Musée historique de Melbourne, dans le cœur du vieux village. Plus d'infos à venir.

Dimanche 21 août

Visite à Sainte-Rose, à Laval

Responsable : Philippe Gariépy avec la collaboration de Vicky Hamel et Marc-André Melançon, lauréats du prix Thérèse-Romer 2010.

Christiane Brault et Benoît Lamarre, responsables des arts et du patrimoine à la Ville de Laval assurent leur aide et leur appui à la tenue de cette visite.

CONGRÈS 2011

9, 10, et 11 septembre

Des démarches sont en cours pour la tenue du congrès à Lachine.

La collaboration de Pauline et de Pierre Amesse est assurée pour l'organisation des visites dans cet endroit où ils ont été propriétaires d'une maison ancienne.



APMAQ

Amis et propriétaires de
maisons anciennes du
Québec

Visite à Verchères

Pour se rendre à Verchères

De Québec, direction Montréal sur l'autoroute 20 à la hauteur de Ste-Julie, prendre l'autoroute 30 en direction de Sorel-Tracy; rouler environ 25 kilomètre et prendre la sortie 147 pour Verchères; à la fin de la bretelle de l'autoroute, tourner à gauche vers le village sur le chemin Calixa-Lavallée.

De Montréal, à partir du Pont Hippolyte-Lafontaine, emprunter la route 132, direction Varennes (Marie-Victorin); à la sortie de Varennes, il vous reste une quinzaine de kilomètres pour entrer à Verchères.

Heure de rendez-vous : 11H00

Lieu de rencontre — Par beau temps, au pied du monument à la mémoire de Madeleine de Verchères située au bout de la rue Madeleine. Pour y arriver / de Marie-Victorin (route 132) en face de l'église, direction Est, tourner à gauche sur la rue Madeleine; au bout, vous arriverez au monument, au moulin banal et au quai fédéral. Un grand stationnement gratuit est à votre disposition. — En cas de pluie, le rassemblement se fera au Centre communautaire de Verchères situé au 92 Calixa-Lavallée.

Accueil et inscription, pique-nique sur l'herbe (*apporter vos chaises*).

Programme de la visite

12H45: Mot de bienvenue à l'église St-François-Xavier (Court historique de l'église)

13H00 à 16H30: Visite guidée en petits groupes, dans 4 ou 5 maisons ancestrales de Verchères.

17H00: Clôture et remerciements. Petites bouchées et rafraîchissements seront offerts gracieusement.

Responsable : Monik Grenier avec la collaboration de Martin Massicotte, urbaniste à la Municipalité de Verchères, Nicole Chagnon-Brisebois, présidente du Comité de toponymie de Verchères, Carole Boisvert, membre de APMAQ, propriétaire du *Gîte de La Madelon*.

(Plus d'informations sur la visite à Verchères en page 20)

Visite dans le Vieux-Québec, au cœur du patrimoine québécois

Dimanche, le 12 juin prochain, l'APMAQ convie ses membres à se plonger au cœur même du patrimoine québécois, c'est-à-dire dans le Vieux-Québec. Monsieur Jean-Marie Lebel, historien, professeur retraité de l'Université Laval et vice-président de la revue *Cap-aux-diamants*, accompagnera le groupe. Monsieur Lebel, qui a guidé une visite de l'APMAQ à Sainte-Anne-de-Beaupré, nous fera bénéficier de ses connaissances sur l'évolution urbanistique et architecturale du Vieux-Québec et des diverses influences qui s'y croisent.

Les participants se rassembleront, à 11 heures, dans la cour du Vieux-Séminaire, 1 Côte de la Fabrique. Après la visite du Séminaire, nous nous rendrons à la Basilique-cathédrale Notre-Dame pour ensuite effectuer un circuit pédestre à travers quelques rues patrimoniales du Vieux-Québec. Le programme comprendra un arrêt, rue Sainte-Geneviève, où nous visiterons la maison du Dr. Félix-André Têtu et de la Dre. Christine Desbiens récipiendaires du prix Thérèse-Romer 2009.



Monument érigé en 1913 à la mémoire de Madeleine de Verchères, oeuvre du sculpteur Louis-Philippe Hébert.

La revue *Continuité* met en lumière le patrimoine immatériel du Québec.

Le numéro 127 de la revue *Continuité* (hiver 2010-2011) présente un inventaire de traditions et de pratiques du Québec qui exprime ce que l'on entend par le « patrimoine culturel immatériel ». Parmi ces traditions et ces pratiques que le projet de loi 82 entend protéger, on trouve, entre autres, le conte, les fêtes populaires, les métiers traditionnels du bâtiment, des savoirs faire artisanaux, des chants, des danses et de la musique folkloriques. Valérie Gaudreau rappelle que, dans une convention ratifiée par 121 pays en 2003, l'Unesco considère le patrimoine culturel immatériel comme « le creuset de la diversité culturelle ».* C'est ainsi que, même si cette convention n'a pas été adoptée par le Canada, le Québec compte déjà de nombreuses initiatives de protection et de mise en valeur de ce patrimoine.

Anita Caron

* Valérie Gaudreau, « Immatériel, comme la vie », *Continuité*, n° 127, hiver 2010-2011, p. 20.

La lutte se poursuit pour la sauvegarde du 1420, boul. Mont-Royal.

Même si le Groupe immobilier Catania fait déjà la promotion des condos de luxe qu'il entend aménager dans l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints Nous de Jésus et de Marie à Outremont, le Rassemblement pour la sauvegarde de ce joyau du patrimoine montréalais poursuit sa lutte. Il a déposé à cet effet devant la Cour supérieure du Québec une requête en nullité visant à faire déclarer nul et sans effet la transformation et l'occupation de ce bâtiment. Pour être soutenu dans cette action et contrer le coup de force de la Ville de Montréal, il sollicite l'appui des groupes et des personnes qui ont à cœur la conservation de ce patrimoine.

Anita Caron

Nouvelle vocation pour l'église de Saint-Jean-de-Dieu dans le Bas-Saint-Laurent

Pour sauvegarder leur patrimoine religieux et favoriser l'accès à des services de proximité en matière de culture, les citoyens de Saint-Jean-de-Dieu ont décidé d'installer la Bibliothèque municipale à l'intérieur de l'église paroissiale. Une subvention de 393 600 \$ a été accordée par le gouvernement du Québec pour le réaménagement de ce complexe culturel et religieux. L'aide versée permettra, entre autres, de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite et d'y installer des ordinateurs pour la population. Chapeautés par les architectes Goulet et Lebel, les travaux ont débuté en janvier et devraient être complétés au printemps 2011.

Anita Caron

GRUPE-CONSEIL de l'APMAQ

L'entraide entre les membres est une valeur à privilégier voire à intensifier. C'est dans ce but qu'un groupe-conseil a été constitué en 2010 (cf. *La Lucarne*, printemps 2010). À ce jour, dix (10) demandes ont été traitées provenant de différentes régions du Québec. Le territoire à couvrir est vaste; il serait donc souhaitable d'avoir d'autres ressources-conseil pouvant répondre aux personnes qui sollicitent un avis relié au domaine de la restauration d'un bâtiment ancien.

Si vous vous voulez faire partie de ce groupe, je vous invite à me contacter.

Réal Béland : drbeland@sympatico.ca

Tél.: 450. 662-2949

LA LUCARNE

Nouveaux tarifs des encarts publicitaires

<u>Format</u>	<u>1 parution</u>	<u>4 parutions / 1 an</u>
1/8 page (carte d'affaires – 60 mots sans photo)	75 \$	250 \$ (rabais de 50 \$)
1/4 page (90 mots sans photo)	125 \$	450 \$ (rabais de 50 \$)
1/2 page	250 \$	900 \$ (rabais de 100 \$)
1 page (section imprimable 7 1/2 po X 9 1/2)	450 \$	1 620 \$ (rabais de 180 \$)
Insertion d'un dépliant ou d'un feuillet	500 \$	

www.maisons-anciennes.qc.ca

apmaq@globetrotter.net

(514) 528-8444

Membres du conseil d'administration 2010-2011

Louis Patenaude, président (514) 845-5915

Philippe Gariépy, vice-président (450) 661-5236

Réal Béland, trésorier (450) 661-2949

Monique Marceau, secrétaire-régistrare

(819) 562-7166

Andrée Bossé, secrétaire du Conseil (514) 512-3854

Marie-Lise Brunel, conseillère (514) 849-9669

Monik Grenier, conseillère (450) 887-7572

Antonio Thibault, conseiller (418) 656-1156



**Belle depuis 1831
pourvue du confort actuel.
À qui la chance?**

Fondation de pierre tout à fait saine et toujours bien entretenue.
Solive de tronc d'arbre à l'état original, chauffage air pulsé,
climatisé, salle de bains au confort d'aujourd'hui.
Planchers de bois large d'époque. Murs, portes, etc. de pin rouge.
Équipée d'un très grand garage triple. Fenestration d'origine.
Toute offre raisonnable sera considérée.

Voir le www.liseviau.com pour photos et détails

Lise Viau Courtier immobilier pour Proprio Direct 514-777-8130



Ferblantiers - couvreurs



j.corbeiletfiles@hotmail.com

Guy Corbeil

1641 A, 6^e Rang
Saint-Gabriel-de-Brandon
J0K 2N0

Téléphone : (450) 835-2851
Télécopieur : (450) 835-9845



**Plaques d'identification
APMAQ**

Prix 185 \$

Pour information concernant les modalités de livraison,
contacter Réal Béland.

Téléphone : (450) 661-2949
Courriel : drbeland@videotron.ca

Tôle Art inc

- Couvertures de tôle
- Ferblanterie artisanale
acier, cuivre, aluminium
- Réparation de toiture ancestrale
- Revêtement extérieur

Sylvain Fillion, ferblantier
514.575.5063
450.940.1046

RDD 5587-3616-DI

**À l'Abri
du temps**

Éléments
de restauration
artisanale :

- portes
- fenêtres
- etc

2525, rue Watt, porte 13,
Québec (Québec) G1P 3T2
info@alabridutemps.com
418 650-2513



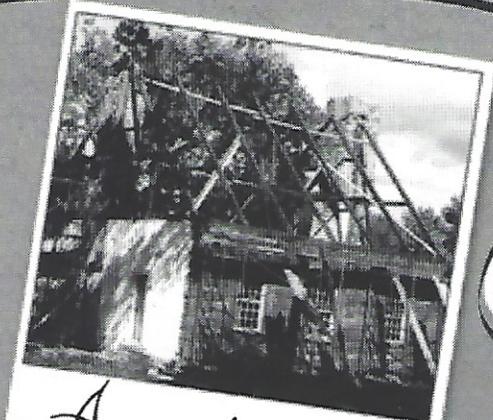
Authentiques
maisons ancestrales
en inventaire

Récupération de bâtiments anciens pour
construction neuve et restauration de bâtiments patrimoniaux.

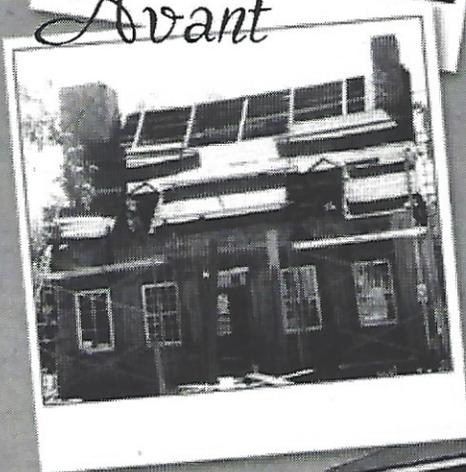
- projet clé en main
 - maisons pièces sur pièces
 - toiture bardeau de cèdre
 - rallonge
 - maisons de pierres
 - finition intérieure et extérieure
 - garage
 - bâtiments en poutres et poteaux
 - travaux de maçonnerie
- le tout dans les règles traditionnelles du métier -

514-464-1444

www.maisonsdespatriotes.com



Avant

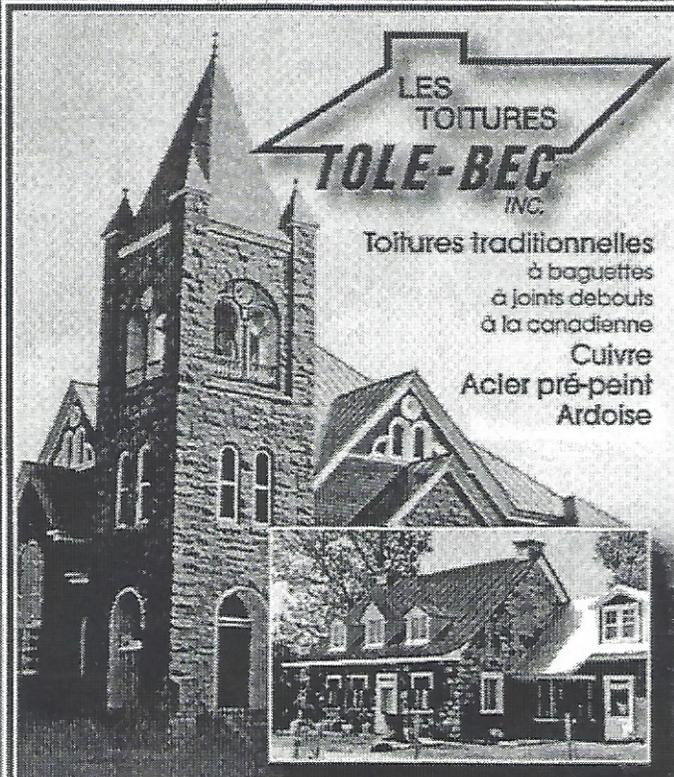


En collaboration avec André Bolduc

Restaurateur de maisons Québécoises,
chroniqueur pour *Passion Maison*
et auteur du livre *L'art de restaurer
une maison ancienne.*



Après



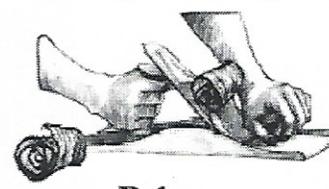
LES
TOITURES
TOLE-BEC
INC.

Toitures traditionnelles
à baguettes
à joints debouts
à la canadienne
Cuivre
Acier pré-peint
Ardoise

1212 Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval
(450) **661-9737** Site Internet :
tole-bec.com

Ebénisterie Pelletier & fils

Gardien du patrimoine depuis 1890



Balcons,
portes, fenêtres
et projets spéciaux.

Récipiendaire du
*Prix de l'artisan de
l'Opération patrimoine
architectural de
Montréal 2010.*

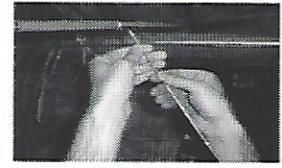


450-793-4550
www.ebenisteriepelletieretfils.com



Vous voulez connaître la date de construction de votre maison ancestrale ?

En utilisant la
dendrochronologie,
nous pouvons dater
maisons ancestrales et
de toutes structures de
bois *à l'année près.*




Contactez-nous!
www.dendrolab.ca
info@dendrolab.ca
418 736-8331

DENDR©lab
Experts en datation de bois
par dendrochronologie

COUPE-FROID LAPOINTE INC. *une expertise, une renommée !*



Profitez de notre expérience
de plus de 35 ans dans le domaine des coupe-froid
pour vos portes et fenêtres.

Quelques unes de nos réalisations :

- Maison Henry Stuart • Maison Chevalier • Édifice Honoré Mercier (bureau du premier Ministre) • Assemblée Nationale (Salon Bleu)
- Manoir Mauvide-Genest

1005 Boulevard Des Chutes, Beauport (Québec), G1E 2E4
Téléphone/fax : (418) 661-4694

Courriel : cflap@sympatico.ca
web : www.coupe-froid.com
Licence RBQ : 2732-1165-36

ANTIQUITÉS À VENDRE



Je dois déménager et, avec grande tristesse, je n'aurai plus de place pour mon poêle en fonte de 1863 (44x28x42). Mon père a sauvé ce poêle de la destruction dans les années 70 en le sortant du dépôt d'une résidence de Frelighsburg. Je ne peux me résoudre à le voir s'abîmer de nouveau alors que je l'ai dorloté pendant des années. Le pauvre « vieux » est à la retraite du feu depuis plus de 15 ans. Il a besoin de petites retouches de peinture mais il est en bon état. J'ai aussi plusieurs pièces en fonte à vendre, des toiles aux petits points, lampe torchère, etc.

Courriel : denisestpierre@hotmail.com
Tél.: Sherbrooke: 819-566-5400
Tél.: Brossard: 450-672-0220
Cell.: Daniel: 514-773-9313



MOBILIER PATRIMONIAL À VENDRE

Une importante collection privée de meubles patrimoniaux réalisés par un ébéniste dans les années 1950 et créés dans le plus grand respect des styles qui ont marqué le mobilier québécois des débuts de la colonie, Louis XIII, Louis XV, ou d'influence Adam.

La collection comprend, entre autres, une grande bibliothèque/armoie à double corps Louis XV, un petit secrétaire et un bahut à pointes de diamant Louis XIII, plusieurs petits meubles d'appoint, table basse, chaise de Chambly (authentique), etc.

Tous les meubles sont en pin et dans un état de conservation impeccable.

Pour photos et plus d'information s'adresser à :
hughette.gingras@videotron.ca

Atelier L'ÉTABLI Ébénisterie

L'ÉBÉNISTERIE AU SERVICE DU PATRIMOINE

Nous possédons les outils, le savoir-faire, le professionnalisme et ce qu'il faut de passion pour créer ou reproduire toutes vos boiseries ornementales, intérieures ou extérieures.



Prix de l'artisan Opération patrimoine architectural de Montréal 2006

T.514.270.0115 | 2050, rue Dandurand, local 409
Montréal (QC) H2G 1Y9

www.atelier-letabli.ca



TOITURES VERSANT NORD

Ferblantiers couvreurs, spécialistes de toitures en tôle pincée, à baguette, à la canadienne

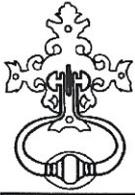
• acier galvanisé • acier pré-peint • Galvalume



11, 15^e avenue, Deux-Montagnes (Québec) J7R 6P6

Jean-François Éthier, président

Cell.: (514) 887-1770



Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

APMAQ — Association à but non lucratif fondée en 1980

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine apporte un appui financier au fonctionnement de l'Association

VERCHÈRES, DIMANCHE LE 29 MAI 2011 VISITE DE MAISONS ANCIENNES



Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à 30 kilomètres de Montréal, Verchères, fondée en 1672 par François Jarret sieur de Verchères a été l'un des premiers villages à s'établir en Nouvelle-France. En 1692, au temps des exploits de Madeleine de Verchères, on compte environ une douzaine de familles et près de 120 arpents de culture.

Renommé comme l'un des plus beaux villages du Québec, le village de Verchères a su garder au fil des ans son caractère champêtre, une richesse architecturale dont quelques constructions dans le «vieux village» datant des années 1720-1730, une vue sur le fleuve avec le parc des Pionniers et de magnifiques paysages.

Le vieux village se définit par des petites rues étroites de part et d'autre de l'église. Il va du fleuve jusqu'au ruisseau Jarret et s'étire quelque peu le long du boulevard Marie-Victorin entre ses entrées Est et Ouest. On y rencontre des habitations de différentes époques allant de la traditionnelle maison canadienne, en passant par la maison d'ouvrier, à la maison de style victorien. On y retrouve également quelques-unes des plus anciennes chalouperies dont l'une encore en opération à ce jour. Le moulin banal, la statue de Madeleine de Verchères, œuvre du sculpteur Louis-Philippe Hébert érigée en 1913, et le quai fédéral constituent autant de lieux-phares au cœur du village.

VISITES de l'APMAQ 2011

Dimanche 29 mai

Découverte du vieux village de Verchères

Responsable : Monik Grenier

Dimanche 12 juin

Circuit patrimonial dans le Vieux-Québec

Responsable : Antonio Thibault avec la collaboration de Jean-Marie Lebel, guide et historien

Dimanche 31 juillet

Melbourne Richmond, joyaux de l'Estrie

Responsable : Monique Marceau

Dimanche 21 août

Visite à Sainte-Rose, à Laval

Responsable : Philippe Gariépy avec la collaboration de Vicky Hamel et Marc-André Melançon



CONGRÈS — 9, 10 et 11 septembre 2011